

Établissements des Français dans l'Inde.

Nous ne reviendrons pas sur ce que le savant auteur de *l'Histoire philosophique* a dit de nos premiers établissemens dans la presqu'île de l'Inde, des révolutions diverses que notre commerce y a éprouvées, et du peu de succès des efforts que nous avons faits pour nous y maintenir. Il faut, pour conserver à une nation une prospérité constante dans ces grandes entreprises, cet esprit public, cette préférence donnée à la patrie sur tout autre sentiment, cette liberté, en un mot, dont l'Anglais semble avoir donné seul un exemple soutenu en Europe, et dont le reste du monde paraît condamné à être privé en réalité, ou du moins à ne jouir qu'en théorie.

Ce n'est pas ici non plus que nous devons examiner si le système des conquêtes et d'une souveraineté territoriale dans l'Inde est nécessaire pour y établir un grand commerce, et si, parce qu'une nation rivale a constamment suivi ce système, nous ne devons pas l'imiter, et redoubler d'efforts pour obtenir les mêmes avantages qu'elle. Mais ici la même objection se présente. Que peuvent le génie, l'industrie, les ressources individuelles dans une nation, lorsque l'esprit d'intérêt d'une part, et la plus parfaite indifférence de l'autre, arrêtent les entreprises ou n'em-

ploient les moyens de l'état que d'après les plans souvent mal entendus de ceux qui commandent? Il faut donc que la France, renonçant à ses grandes destinées, se borne au rôle secondaire où la retiennent ses habitudes politiques, les préjugés et les petites factions qui l'agitent plutôt qu'ils ne la dirigent.

Ce ne sont pas les lumières qui nous manquent; mais pourquoi n'avons-nous de force, pourquoi n'avons-nous de dignité, de haine pour la sottise, d'amour pour ce qui est juste, et de patriotisme que pour en raisonner dans les livres? Mais revenons à l'Inde.

Oserons-nous, lorsque nous n'y sommes que des pygmées, parler encore de la préférence qu'on doit donner à la liberté, dans le commerce qu'on peut y faire, sur le privilège d'une compagnie dont tant de personnes ne vantent les avantages que parce qu'il cadrerait mieux avec leurs vues que le commerce libre, toujours un peu indépendant de sa nature? Sans nous arrêter à cette considération, nous toucherons cependant cette question; et, pour qu'on ne nous soupçonne pas de penser comme un particulier, et tout autrement que ne ferait un administrateur sur ces matières, nous emprunterons ici d'un ministre même, ministre d'un despote très-absolu¹, ce que nous allons en dire.

¹ M. le comte Chaptal, ancien ministre de l'intérieur. *De l'Industrie française*, tome 1, page 129.

« Les pays avec lesquels nous commercions, dit-il, au-delà du Cap de Bonne-Espérance, étaient l'Ile-de-France et de Bourbon, l'Inde et la Chine. Ce commerce a joui d'une assez grande prospérité pendant un siècle, et avait pour nous l'avantage de fournir un débouché considérable aux produits de nos fabriques, et de former de bons marins.

« Le commerce des Indes orientales a été d'abord exploité par des compagnies privilégiées, et le résultat moyen des ventes annuelles calculé depuis 1725 jusqu'en 1769 a été de 8,276,337 fr. A cette dernière époque ce commerce devint libre; et la valeur moyenne des importations, déduite de sept années consécutives, a été de 20,295,000 fr.

« Malgré cet avantage énorme du commerce libre sur le commerce privilégié, la compagnie fut rétablie en 1785. Le résultat de ses opérations pendant les deux années qui suivirent a été de 41,769,000 francs, tandis que les retours arriérés du commerce libre, joints aux importations opérées par des particuliers qui avaient obtenu la permission d'expédier quelques bâtimens, s'élevèrent, dans le même nombre d'années, à une somme de 63,557,000 francs.

« Le commerce libre avait encore un autre avantage sur le commerce privilégié; les bâtimens des particuliers exportaient un tiers, ou moitié plus, en produits de notre industrie que ceux de la compagnie.

« D'après les événemens qui sont survenus, le commerce des Indes orientales ne peut plus être le même pour nous; la perte de l'Ile-de-France nous prive d'une partie des denrées qui complétaient nos retours. Nos places démantelées, dépourvues d'une force suffisante pour faire respecter nos propriétés et mettre à couvert le commerce, ne présentent plus ni sûreté, ni garantie. L'immense population de ces vastes états, soumise presque en entier à l'Angleterre, ne consomme que les produits qui lui sont fournis par la métropole; de sorte que nos vaisseaux ne peuvent aborder dans les ports de l'Inde qu'en y apportant du numéraire pour faire des achats.

« A la vérité le besoin du commerce des Indes orientales est beaucoup moins senti depuis que, par les mécaniques perfectionnées, on est arrivé à fabriquer en Europe les toiles de coton qui formaient la presque totalité des retours; mais rien ne peut compenser la perte que nous avons faite d'un débouché d'environ 15,000,000 pour nos produits d'industrie, et d'une grande école de navigateurs. »

En parcourant nos établissemens de l'Inde, nous verrons les ressources qui nous y restent. Nous croyons inutile de nous appesantir sur l'état de leur ancien commerce; l'historien des deux Indes a donné d'amples et utiles renseignemens sur ce sujet. Nous transcrivons seulement le tableau suivant, qui remplira deux objets: 1° celui

de faire connaître l'état de notre commerce de l'Inde sous le régime de la compagnie et de la liberté; 2° ce qui formait le fonds de ce commerce.

Il a été importé par le commerce libre, en 1776, de l'Île-de-France et de Bourbon, en café, pour..... 3,248,000 fr.

Dés états de l'Inde, en épices, en poivre et cannelle..... 2,449,000
Mousselines..... 12,000,000
Toiles des Indes en bafetas, garas, guinées blanches et bleues, nankins, etc..... 10,183,000

De la Chine, en porcelaine, pour..... 200,000
Soie..... 1,382,000
Thé..... 9,876,000
Objets réunis, comme cauris, étoffes de soie, rotins, salpêtre..... 3,380,000

TOTAL pour l'année 1776. 36,241,000 fr.

Il a été importé sous le régime du privilège, en 1787, de l'Île-de-France et de Bourbon, en épicerie, en poivre et cannelle,
par la compagnie, pour.. » »
par les particuliers¹..... » »

¹ On sait que la compagnie accordait à des particuliers, sous certaines redevances et conditions, de faire le commerce de l'Inde en concurrence avec elle.

Café, par la compagnie.....	» »
par les particuliers.....	2,656,000 fr.
Coton, par la compagnie.....	» »
par les particuliers.....	147,000
Des états de l'Inde, en café,	
par la compagnie, pour...	187,000
par les particuliers.....	29,000
Épicerie en poivre et cannelle,	
par la compagnie.....	1,757,000
par les particuliers.....	772,000
Mouchoirs, par la compagnie...	1,339,000
par les particuliers.....	3,500,000
Mousselines, par la compagnie..	4,284,000
par les particuliers.....	9,622,000
Toiles des Indes en bafetas, garas, guinées blanches et bleues,	
par la compagnie.....	6,399,000
par les particuliers.....	21,488,000
De la Chine, en épicerie,	
par la compagnie, pour..	161,000
par les particuliers.....	50,000
Porcelaine, par la compagnie...	41,000
par les particuliers.....	36,000
Soie, par la compagnie.....	275,000
par les particuliers.....	» »
Thé, par la compagnie.....	741,000
par les particuliers.....	20,000
Toiles, nankins, par la compag ^{ie} .	507,000
par les particuliers.....	134,000

Objets divers réunis, comme cauris, salpêtre, étoffes diverses, rotin, toutenague, par la comp ^{ie} .	595,000 fr.
par les particuliers.	1,620,000

Ainsi, sous le régime de la compagnie, la valeur des importations faites par elle s'est élevée, en 1787, à 16,285,000 francs; et par les particuliers, à 40,074,000 francs.

En 1776, époque du commerce libre, le montant des cargaisons avait été de 36,000,000 fr.; c'est plus que le double de ce qu'elles ont été sous le privilège en 1787: d'un autre côté, le commerce par particuliers, avec la permission de la compagnie, a été également de plus de 40,000,000, pendant que celui de la compagnie n'a été que de 16,000,000

Point de doute donc que la masse du commerce national sous le régime de la liberté doit être plus considérable que sous celui d'une compagnie, et que ceux qui, par amour des privilèges, par intérêt ou par entêtement, soutiennent qu'une compagnie pourrait seule relever notre commerce de l'Inde se trompent, ou cherchent à tromper; l'infériorité de notre commerce dans ces régions doit naturellement résulter de la grande supériorité de celui des Anglais, des soins qu'ils y donnent, et du triste état de nos établissemens.

La prévoyance anglaise a eu soin de nous mettre dans l'impuissance de les étendre ou de les amé-

liorer: on ne peut blâmer ce gouvernement d'avoir songé à ses intérêts et de profiter de notre incurie pour cimenter sa domination dans l'Inde en y détruisant jusqu'aux plus simples élémens de la nôtre. L'article 12 du traité de Paris, du 30 mai 1814, où les Français n'ont vu que la fin d'un règne qui leur déplaisait, et l'espoir d'un nouvel ordre de choses, porte: « Sa majesté britannique s'engage à faire jouir les sujets de sa majesté très-chrétienne, relativement au commerce et à la sûreté de leurs personnes et propriétés, dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, des mêmes facilités, privilèges et protection qui sont à présent, ou seront accordés aux nations les plus favorisées. De son côté, sa majesté très-chrétienne, n'ayant rien plus à cœur que la prospérité de la paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et voulant contribuer autant qu'il est en elle à écarter dès à présent des rapports des deux peuples ce qui pourrait un jour altérer la bonne intelligence mutuelle, s'engage à ne faire aucun ouvrage de fortification dans les établissemens qui doivent lui être restitués, et qui sont situés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, et à ne mettre dans ces établissemens que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police. »

Il est aisé de voir qu'avec une pareille disposition l'Anglais peut s'emparer demain de tous nos

établissements où nous ne pouvons faire aucun ouvrage de fortification, et où nous ne pouvons avoir de troupes que pour la police. Toute réflexion serait ici superflue, et nous nous en abstenons. Que dire d'ailleurs à une nation qui se laisse ainsi dépouiller sans demander compte aux diplomates qui ont signé cet article des motifs d'une pareille concession ?

Reprenons l'examen de nos établissements dans l'Inde ; les uns sont dans les îles, les autres sur le continent.

Parmi les premiers se présente l'île Bourbon, la seule qui nous reste des deux qui, réunies sous notre domination, nous assuraient une part considérable dans le commerce de l'Inde, dont l'Anglais est seul maître aujourd'hui par la cession de l'île-de-France, ou île Maurice.

L'île Bourbon, appelée d'abord *Mascarenhas*, est à trente-cinq lieues de distance de l'île-de-France ; c'est une colonie qui produit d'excellent café.

Cette île a six lieues de circonférence, et une population qui, en 1817, était de soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-onze habitans, dont quarante-neuf mille cinq cent cinquante noirs esclaves, quatre mille trois cent quarante-deux nègres libres, et quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf blancs.

Les productions qu'on en tire, tant pour l'Europe que pour les possessions nationales ou étrangères

de l'Inde et de l'Afrique, sont surtout de l'ambre gris, du corail, du benjoin, du froment, des fruits, des légumes, du riz, du poivre blanc, du café excellent, mais qui diminue en quantité depuis quelques années ; des épices, et du sucre, vers lequel l'industrie se dirige de préférence.

Les habitans emploient pour la fabrique du sucre des moulins à vapeur qui accélèrent les travaux et diminuent le nombre des bras nécessaires : déjà ces sucreries, au nombre de vingt en 1817, ont donné au-delà de deux millions pesant de sucre.

L'on envoie à l'île Bourbon des vins, de la soie, des eaux-de-vie, des raisins secs, des salaisons et des objets manufacturés, dont nous donnerons plus bas le détail : on y reçoit de l'Inde, du savon, du riz, du sel, des nankins, de la porcelaine, du thé, et d'autres marchandises moins importantes.

L'île Bourbon avait en quelque sorte fait scission avec la métropole depuis l'époque de 1795, que l'assemblée de la colonie ne voulut pas recevoir les commissaires envoyés par le directoire exécutif pour mettre à exécution le décret sur la liberté des noirs.

Elle tomba au pouvoir des Anglais au mois de juillet 1809, et nous a été rendue en 1814.

L'on sait que les arbres à épices introduits avec beaucoup de peine par le célèbre Poivre, intendant de l'île-de-France et de Bourbon, font aujourd'hui une des richesses de cette colonie : on

admire les magnifiques plantations de girofliers, formées surtout dans la partie du sud ; mais le furieux ouragan de 1806 a porté un coup funeste à cette branche importante de la culture coloniale. Beaucoup d'habitans ont été découragés en voyant disparaître en si peu de momens le fruit des soins de tant d'années, en voyant brisés et renversés ces superbes arbres qui annonçaient la plus riche récolte. Le peu de canneliers qui existent dans l'île, les muscadiers, les cacaotiers, le ravende-saras¹ que l'on y cultive, souffrirent également, et depuis cette époque n'ont donné que de faibles produits.

Les vues des colons se tournèrent dès-lors vers la culture de la canne à sucre qui craint moins ces ouragans si communs entre les tropiques, et qui donne l'espoir de jouir promptement.

Comme aux Antilles, on a introduit à l'île Bourbon les moulins à vapeur pour la fabrication du sucre, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut ; ils donnent déjà plus de deux millions pesant de sucre, dont la moitié est exportée : depuis 1817, les établissemens étant augmentés, ainsi que les plantations de la canne à sucre, la quantité de la production et les exportations ont dû suivre la même proportion.

¹ Arbre transplanté de Madagascar ; toutes ses parties, excepté son bois, qui est dur et pesant, sont aromatiques, et servent d'assaisonnement dans les mets. Le nom de *ravende-saras* signifie, dans le langage de Madagascar, feuilles bonnes, odorantes. Les noix, comme celles de nos noyers, donnent une huile par expression.

L'île est entrecoupée de ravines, à peu près sèches pendant une partie de l'année, et qui, pendant une autre, sont des torrens rapides et dangereux ; la communication entre les diverses parties est souvent interrompue pendant la saison des pluies.

Il n'est aucune de ces rivières dont l'embouchure présente des facilités pour l'établissement d'un port ; la côte est bordée de rescifs de corail qui en rendent l'abord difficile ; et les rades de Saint-Denis et de Saint-Paul ne sont que des rades foraines où les bâtimens ne peuvent tenir dans les mois d'hivernage, c'est-à-dire pendant la mauvaise saison sur mer.

La position de l'île Bourbon et ses productions offrent de si grands avantages au commerce, que, malgré ce qu'on vient de dire de la difficulté de son abordage, de nombreux bâtimens s'y rendent, et que son commerce est très-étendu ; ce commerce avait souffert pendant que les Anglais étaient maîtres de l'île, à cause du privilège de la compagnie des Indes qui le paralysait ; mais, depuis 1814, il a repris de l'activité : on en jugera par les tableaux que nous mettons sous les yeux du lecteur.

IMPORTATIONS dans l'île Bourbon, en 1815, 1816 et 1817.

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
Vin en barriques.....	Bariq.	700.	2,058.	1,140.
Vin en caisse.....	Caisses.	2,128.	2,657.	412.
Vinaigre, bière, cidre.	Bariq.	19.	205.	74.
Eau-de-vie, rum, li- queurs et autres spi- ritueux.....	Weltes.	5,085.	1,600.	650.
Bœuf et lard salés, pois- son salé.....	Kilogr.	74,000.	81,400.	15,000.
Huile à manger, à brû- ler, à peinture.....	Weltes	6,180.	6,000.	6,200.
Savons de l'Inde et de France.....	Kilogr.	50,200.	28,000.	50,000.
Suif et chandelle.....	Idem.	100.	1,950.	2,600.
Riz de Madagascar et de l'Inde, légumes secs.	Idem.	900,000.	500,265.	600,000.
Farine et biscuit de mer.....	Idem.	2,000.	•	500.
Fromage.....	Idem.	900.	6,328.	6,000.
Beurre, graisse et sain- doux.....	Idem.	800.	7,757.	1,500.
Cordages d'Europe et de l'Inde, fil à voile.	Idem.	26,500.	15,100.	5,000.
Toile à voile d'Europe et de l'Inde.....	Mètres.	5,900.	800.	2,000.
Goudron, brai sec et gras, résineux.....	Kilogr.	15,200.	24,500.	16,000.
Fer en barres, clous, plomb, acier, cuivre.	Idem.	95,220.	89,500.	65,000.
Quincaillerie, ouvrages en fer et autres mé- taux.....	Colis.	50.	100.	120.
Mercerie, draperie, soierie.....	Caisses.	140.	113.	500.
Toileries de l'Inde et de l'Europe.....	Pièces.	41,182.	70,000.	80,000.
Sucre-candi de Batavia, de l'Inde, de Mau- rice.....	Kilogr.	104,000.	2,500.	2,500.
Tortues de terre et de mer.....	Nomb.	2,500.	5,000.	2,000.
Sel gris et blanc.....	Kilogr.	114,000.	137,275.	110,000.
Bœufs, génisses, cabris.	Nomb.	150.	120.	200.

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
Mines à sucrerie, à guil- diverie, moulins à va- peur.....	Kilogr.	10,000.	33,000.	100,000.
Objets divers d'argente- rie, d'orfèvrerie, hor- logerie, bijouterie, bonneterie, passe- menterie, ferblante- rie, chaudronnerie, chapellerie, cordon- nerie, cuirs et peaux, porcelaine, faïence, poterie, ganterie, par- fumerie, rubannerie, modes, fleurs artifi- cielles, instrumens de marine, armure- rie, papeterie, librair- ie, objets de bureau, verroterie, verrerie, cristaux, chaux, ci- ment, pierres à ai- guiser, etc.....	Colis.	15,000.	37,700.	10,000.
VALRUR estimative de ces objets.....		2,952,280 ^f 68 ^c	2,962,915 ^f 30 ^c	2,260,000 ^f 00 ^c

EXPORTATIONS.

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
Cacao.....	Kilogr.	18,490.	19,000.	12,190.
Café.....	Idem.	888,791.	3,160,000.	3,550,567.
Girofle.....	Idem.	100,189.	81,647.	81,490.
Griffes de Girofle....	Idem.	•	10,095.	12,506.